

**PROCÈS VERBAL**  
**REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

**Présents:** Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Jean-Pierre DEFRANCE, Yves BARRANQUE, Lionel CHEVAL, Solange YEPES ARBOLEDA, Laurent PEYRANNE, Benoit GERMAIN, Thierry MEUNIER,

**Absents-excuses:** Emmanuelle BORNAREL, Vincent LESCURE, Alexandre GALINIER, Denis LEZAT, Sylvie DELPRAT

**Secrétaire de Séance :** Laurent PEYRANNE

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR ACQUISITION DE MOBILIER -CONTRAT DE TERRITOIRE**

Délibération n° 2025/05/06-01

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a mis en place des Contrats de Territoire dont l'objectif est d'accompagner tous les projets d'investissements des communes et des intercommunalités portant sur l'acquisition de matériel, mobilier et véhicules dont la population est inférieure à 5 000 habitants

L'acquisition de ce mobilier s'inscrit dans cette démarche « Contrat de Territoire ».

**Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'acquisition de mobilier
  - Décide de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoire,
  - Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du Contrat de Territoire pour les acquisitions suivantes :
- Acquisition de mobilier  
Montant estimé : 6 530 € HT soit 7 836 € TTC.

**APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VALLÉES DU GIROU, DE L'HERS, DE LA SAVE ET DES COTEAUX DE CADOURS**

Délibération n° 2025/05/06-02

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours a modifié ses statuts suite à la prise de compétence "eau potable" par la communauté de communes GOT en substitution des communes de Lasserre-Pradères, Mérenvielle et Sainte-Livrade, le syndicat intercommunal devient au 1er janvier 2025 un syndicat mixte.

Monsieur le Maire présente copie de la délibération prise par le Comité Syndical afin que le Conseil Municipal de Bretx se prononce sur la teneur de celle-ci :

- Suppression de l'article 13 : adhésion à un syndicat mixte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours.

### **CHOIX DE L'ARCHITECTE APRES AUDITIONS – RENOVATION BATIMENT ASSOCIATIF EN BIBLIOTHEQUE, MEDIATHEQUE ET TIERS LIEU**

Délibération n° 2025/05/06-03

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mairie de Bretx a lancé une procédure adaptée pour la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment associatif en bibliothèque-médiathèque et tiers-lieu.

Après examen des candidatures dans les conditions prévues à l'article 4 du règlement de consultation et indiquées dans l'avis de publicité ainsi qu'à leur vérification à partir des justificatifs, par délibération n° 2025/01/07-01 en date du 7 janvier 2025, 3 architectes ont été retenus.

Les 3 candidats ont été auditionnés en date du 12 mars 2025. A ce stade de la procédure, il est nécessaire de procéder au choix du candidat à retenir. Ci-après, les 3 propositions des architectes :

1. MUTIKO → 98 250 € HT
2. GUILBERT → 79 500 € HT
3. LE 23 ARCHITECTURE → 69 750 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue, décide de retenir la candidature du cabinet d'architecture « Le 23 ARCHITECTURE » pour le forfait provisoire de rémunération pour la mission de maîtrise d'œuvre.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Fauchage prévu par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne prévu semaine 21

Un rendez-vous sera demandé à Mme BOTTI de la CCHT concernant l'augmentation de containers sur certains secteurs

Le Maire  
Jean-Claude ESPIE

Le secrétaire de séance  
Laurent PEYRANNE

